

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2013****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme PRUNIER-BRIAND, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. GEORGET, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. VIGNERON (représenté par Mme CORTYL), M. ROTA (représenté par M. REHEL), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme FRAIN (représentée par M. FRAIN).

Absent excusé : M. LETAINTURIER.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 février 2013 :

Il est adopté par 24 voix pour, 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

Avant d'engager l'ordre du jour de la présente séance, M. le Maire présente à l'Assemblée M. Franck GUENNEGAN, agent recruté au 1^{er} mars 2013 pour occuper le poste de responsable des équipes techniques. M. F. GUENNEGAN assumait auparavant pour l'Armée et en tant que militaire des fonctions similaires de chef d'équipe pluridisciplinaire.

Après que M. Franck GUENNEGAN ait présenté à l'Assemblée son parcours, M. le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale doloise.

★ **Séance budgétaire :**

1. Comptes Administratifs 2012 - budget général et budgets annexes : présentation et affectation des résultats.

1.a- Compte Administratif 2012 - Budget Général.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget Général, tel que présenté ci-dessous. -

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 144 066,46 €

Recettes : 6 341 626,96 €

Résultat constaté : 1 197 560,50 €

- Section d'investissement

Dépenses : 3 689 976,84 €

Recettes : 3 051 941,27 €

Résultat constaté : - 638 035,57 €

Résultat global de clôture : 559 524,93 €

Résultat du vote : 21 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :

• 638 036 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

• 559 524 € au titre de l'excédent reporté.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

1.b- Compte Administratif 2012 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement, tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 184 715,54 €

Recettes : 237 850,09 €

Résultat constaté : 53 134,55 €

- Section d'investissement

Dépenses : 86 334,55 €

Recettes : 161 718,86 €

Résultat constaté : 75 384,31 €

Résultat global de clôture : 128 518,86 €

- **décide**

l'affectation du résultat comme il suit :

• 53 134 € au titre de l'excédent reporté.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

1.c- Compte Administratif 2012 - Budget « le Hameau du Cocherel ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget « le Hameau du Cocherel », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 12 645,70 €

Recettes : 331 941,96 €

Résultat constaté : 319 296,26 €

- Section d'investissement

Dépenses : 86 674,41 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 86 674,41 €

Résultat global de clôture : 232 621,85 €

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

- **précise**

que le Compte Administratif 2012 clôture le Budget dudit lotissement « le Hameau du Cocherel ».

1.d- Compte Administratif 2012 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget « le Village de la Garenne I », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 51 217,07 €

Recettes : 400 163,23 €

Résultat constaté : 348 946,16 €

- Section d'investissement

Dépenses : 363 042,52 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 363 042,52 €

Résultat global de clôture : - 14 096,36 €

Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

1.e- Compte Administratif 2012 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget « le Village de la Garenne II », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 104 329,72 €

Recettes : 396 951,42 €

Résultat constaté : 292 621,70 €

- Section d'investissement

Dépenses : 82 570,96 €
 Recettes : 0 €
 Résultat constaté : - 82 570,96 €
 Résultat global de clôture : 210 050,74 €
Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

1.f- Compte Administratif 2012 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget « le Clos des Pommiers », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 164 912,04 €
 Recettes : 472 236,00 €
 Résultat constaté : 307 323,96 €

- Section d'investissement équilibrée à hauteur de 162 821,91 €.

Résultat global de clôture : 307 323,96 €
Résultat du vote : 23 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain).

1.g- Compte Administratif 2012 - Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2012 du Budget « Z.A.C de Maboué », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 18 514,97 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 273 060,40 €
 Recettes : 0 €
 Résultat constaté : - 273 060,40 €
 Résultat global de clôture : - 273 060,40 €
Résultat du vote : 21 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

1.h- Compte Administratif 2012 - Budget « les Coteaux de Légeard II ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2011 du Budget « les Coteaux de Légeard II », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 0 €.

- Section unique d'investissement

Dépenses : 198 626,52 €
 Recettes : 0 €
 Résultat constaté : - 198 626,52 €
 Résultat global de clôture : - 198 626,52 €
Résultat du vote : 21 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

1.i- Compte Administratif 2011 - Budget « énergie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal :

- **arrête** à l'unanimité le Compte Administratif 2011 du Budget « énergie photovoltaïque », tel que présenté ci-dessous.

- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 695,05 €
 Recettes : 25 887,12 €
 Résultat constaté : 17 192,07 €

- Section d'investissement

Dépenses : 57 878,64 €
 Recettes : 41 354,00 €
 Résultat constaté : - 16 524,64 €
 Résultat global de clôture : 667,43 €

2. Présentation du compte de gestion 2012 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal **arrête** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

3. Budgets Primitifs 2013 - budget général et budgets annexes : présentation et vote.

3.a- Budget Primitif 2013 - Budget Général.

Le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2013 tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 6 717 524 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 3 576 536 €.

Résultat du vote : 22 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

3.b- Budget Primitif 2013 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2013 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Exploitation : équilibrée à hauteur de 246 634 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 258 384 €.

3.c- Budget Primitif 2013 - Budget « le Village de la Garenne I ».

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2013 du lotissement « le Village de la Garenne I » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 357 446 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 371 543 €.

3.d- Budget Primitif 2013 - Budget « le Village de la Garenne II ».

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2013 du lotissement « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 299 121 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 89 071 €.

3.e- Budget Primitif 2013 - Budget « le Clos des Pommiers ».

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2013 du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 734 000 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 367 000 €.

3.f- Budget Primitif 2013 - Budget « Z.A.C de Maboué ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2013 de la « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 079 261 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 771 061 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

3.g- Budget Primitif 2013 - Budget « les Coteaux de Légeard ».

Le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2013 du lotissement « les Coteaux de Légeard » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 261 374 €.

- Investissement : équilibré à hauteur de 230 000 €.

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

3.h- Budget Primitif 2013 - Budget « énergie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Budget Primitif 2013 « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-dessous par M. le Maire.

- Fonctionnement : équilibré à hauteur de 43 192 €.
- Investissement : équilibré à hauteur de 69 725 €.

4. -Fixation des taux d'imposition pour 2013.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2012 pour l'année 2013.
- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2013 :
 - * taxe d'habitation : 14,94 %
 - * taxe sur le foncier bâti : 21,19 %
 - * taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %

5. Autorisations du Conseil Municipal suite au vote du budget :

5.a- pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement - exercice 2013.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès le l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2013, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont les descriptifs sont annexés à la présente délibération.

5.b- pour contracter les prêts, conformément aux prévisions budgétaires 2013.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2013 et au fur et à mesure des besoins.
- **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

6. Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (actualisation).

Le Conseil Municipal :

- **fixe** à l'unanimité, à compter de 2013, les durées d'amortissement suivantes, notamment par référence au barème indicatif prévu par la M14 comme il suit :

Article 1 : pour les catégories d'immobilisations dont la durée n'est pas encadrée par la réglementation, fixe, à compter de 2013, les durées d'amortissement suivantes, notamment par référence au barème indicatif prévu par la M14 :

Catégories d'immobilisation	Durées d'amortissement proposées	Comptes concernés (pour information)
Immobilisations incorporelles		
- Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans	205
- Autres immobilisations incorporelles	2 ans	208
Immobilisations corporelles		
- Terrains de gisement	Sur la durée du contrat d'exploitation	2114-21714-2214
- Immeubles de rapport	30 ans	2132
- Matériel roulant immatriculé	7 ans	2182-21782-2282
- Autre matériel roulant	7 ans	2182-21782-2282
- Autre matériel et outillage	5 ans	21568-21578-21757-2256-2257
- Installations et équipements techniques	5 ans	2158-21758-2258
- Agencements et aménagements	15 ans	2181-2281

divers		
- Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans	2183-21783-2283
- Mobilier	10 ans	2184-21784-2284
- Cheptel	5 ans	2185-21785-2285
- Autres immobilisations corporelles	5 ans	2188-21788-2288

Article 2 : pour les autres catégories d'immobilisations, fixe la durée d'amortissement à la durée maximale autorisée par la réglementation.

Article 3 : au dessous d'un seuil de 200 € T.T.C (coût unitaire budgétaire) les biens amortissables sont amortis en une annuité unique, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

7. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2013.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** à l'unanimité les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2013 tels qu'indiqués dans le tableau annexé.

8. Ecoles publiques :

8.a- Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués :

• à l'école primaire.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole Primaire tel que présenté ci-dessous.

- Part fixe	= 1 696,00 € + 1,5 %	= 1 721,44 €
- Part « nombre d'élèves »	= 44,12 € + 1,5 %	= 44,78 €
	= soit 44,78 € X 227 élèves	= 10 165,06 €
	Montant total :	<u>11 886,50 €</u>

- **fixe** en conséquence le montant pour 2013 à 11 886,50 €.

• à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole Maternelle tel que présenté ci-dessous.

- Part fixe	= 897,59 € + 1,5 %	= 911,05 €
- Part « nombre d'élèves »	= 51,58 € + 1,5 %	= 52,35 €
	= soit 52,35 € X 159 élèves	= 8 323,65 €
	Montant total :	<u>9 234,70 €</u>

- **fixe** en conséquence le montant pour 2013 à 9 234,70 €.

• au R.A.S.E.D.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 1 218 € au titre des crédits pédagogiques 2013.

8b.- Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2013 à :

- 1 139 € pour un élève « maternelle ».
- 485 € pour un élève « primaire ».

9. Ecoles privées - fixation des aides communales :

9.a- Forfait communal.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer une somme de 198 199 € à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, V. Frain et A. Moubêche).

9.b- Garderies et études surveillées.

Le Conseil Municipal :

- **décide** donc d'allouer pour l'année 2013, 60 % de la somme versée en 2012 dans l'attente des résultats de l'exercice 2012/2013, soit 3 852,00 €.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, V. Frain et A. Moubêche).

9.c- Aide à la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal **décide** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.

Résultat du vote : 23 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, V. Frain et A. Moubêche).

10. Fixation des subventions à caractère social :

10.a- C.C.A.S

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser au C.C.A.S pour l'année 2013 une subvention de 15 000 €.

10.b- Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 68 000 € à la Caisse des Ecoles pour 2013, aide financière destinée au financement du D.R.E.

★ Autres dossiers :

11. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) - engagement de la procédure de révision : nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal :

- **prescrit** à l'unanimité la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- **précise** **comme suit les objectifs poursuivis par la révision :**

- Répondre à la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » (Grenelle II) du 12 juillet 2010, qui fixe au 1^{er} janvier 2016 la date à laquelle l'ensemble des P.L.U devront intégrer ses nouvelles dispositions normatives. Celles-ci font évoluer le contenu du P.L.U, notamment au travers d'un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable par la réduction des émissions de gaz à effets de serre, la préservation et la restauration des continuités écologiques, l'utilisation économe des espaces naturels, l'amélioration des performances énergétiques, la diminution des obligations de déplacements, le développement des transports en commun et la limitation de la consommation d'espace.
- Réévaluer le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Maintenir et renforcer le développement des activités économiques.
- Maintenir la mise en valeur du patrimoine local.
- Réfléchir à l'amélioration du stationnement des véhicules motorisés.
- Poursuivre la réflexion sur les supports aux déplacements alternatifs de type voies douces, piétonnes et cyclistes.
- Etudier les demandes des habitants émises depuis la précédente approbation du P.L.U.
- Produire un document dématérialisé répondant aux prescriptions nationales en matière de numérisation des P.L.U pour la mise en place d'un outil de consultation et de gestion des demandes liées à l'occupation des sols.

- **ouvre** la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera selon les modalités suivantes :
 - Moyens d'information prévus :**
 - *affichage en mairie de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires ;*
 - *mention dans la presse locale ;*
 - *articles dans le bulletin municipal ;*
 - *affichage dans les vitrines d'informations municipales ;*
 - *deux réunions publiques dont une pour la présentation du P.A.D.D avant arrêt du projet ;*
 - *exposition publique avant que le P.L.U ne soit arrêté ;*
 - *dossier disponible en mairie à compter de l'exposition du projet.*
 - Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**
 - *un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture. Celui-ci fera l'objet d'un mémoire en réponse avant l'arrêt du projet ;*
 - *possibilité d'écrire au Maire ;*
 - *deux à trois réunions sous forme d'ateliers thématiques avec la population permettant un échange contradictoire ;*
 - *permanence du Maire ou de l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme pour toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus et pendant toute la durée de l'élaboration du P.L.U.*
- **dit** que la présente délibération de prescription de la révision du P.L.U annule et remplace la précédente délibération de prescription de révision du document d'urbanisme en date du 08 février 2013 (délibération n° 2013/008 du 08 février 2013).

12. Dénomination de voies communales.

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité de dénommer la nouvelle voie de desserte des logements « arrières » de la résidence de la Rousse, selon la proposition de M Maire exposée ci-avant : impasse de la Rousse.

La dénomination des 2 autres voies, initialement proposée Impasse de Pont Baudry et Impasse André Malraux, est reportée à une prochaine séance, faute d'accord sur les nouveaux noms.

13. Création des emplois saisonniers 2013.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-dessous, pour l'été 2013 :

➤ C.L.S.H :		
• Juillet	⇒	1 directeur-adjoint + 15 animateurs
• Août	⇒	1 directeur-adjoint + 12 animateurs
• Mini camps	⇒	1 directeur + 2 animateurs
➤ Espace Jeunes :	⇒	Juillet : 1 animateur ; août : 2 animateurs
➤ Services techniques :		
• Espaces verts	⇒	4 agents
• Autres services	⇒	7 agents
➤ « Ville propre »	⇒	8 agents
➤ Equipements sportifs	⇒	1 agent d'entretien en juillet et 1 en août
➤ Médiathèque	⇒	1 agent
➤ Service administratif	⇒	1 agent en juillet ou août

14. Lotissement « les Coteaux de Légeard » : vente du lot n° 1.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre à M. et Mme LEGRAND Jean-Marie, domiciliés 48 Grande Rue des Stuarts à Dol, le lot n° 1 du lotissement « les Coteaux de Légeard II », correspondant aux parcelles cadastrées AK 348p et 486p, d'une superficie d'environ 670 m².
Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 abstentions (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).

15. Lira'Dol 2013 : prise en charge de l'acquisition des livres pour les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer une aide financière à l'école Louise Michel et à l'école Notre Dame du montant de l'achat des livres pour les classes participant à l'action d'animation éducative Lira'Dol.
- **décide** en conséquence de prendre en charge directement l'achat des livres de l'école Louise Michel et de verser une subvention d'un montant de 2 318,70 € à l'école Notre Dame.

16. Participation aux dépenses de fonctionnement pour une école spécialisée de Fougères.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité de participer aux charges de fonctionnement pour un élève de Dol scolarisé dans un établissement scolaire spécialisé de Fougères, le montant de la participation financière étant fixé à 358,00 €.

17. Information sur les marchés à procédure adaptée.

- Aménagement de sécurité rue de Rennes :
Feux « intelligents » : entreprise retenue :
Société ALLEZ de Saint Malo : 13 769,25 € H.T (soit 16 468,02 € T.T.C).
- Aménagement des ateliers municipaux :
Réalisation des accès, cheminements et cour (partie récente) : entreprise retenue :
Société POTIN de Dol : 50 938,05 € H.T (soit 60 921,91 € T.T.C).
- A.M.O chargé de la consultation D.S.P - Assainissement :
Mission de préparation du cahier des charges, de la consultation et du nouveau contrat D.S.P :
Cabinet retenu : Société Collectivités Conseils de Paris : 9 680,00 € H.T (soit 11 577,28 € T.T.C).

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Pour affichage le 04 avril 2013.

Le Maire,
Denis RAPINEL